OBJ

Convention de partenariat

Entre :

D'une part :

La **VILLE de BRUXELLES**, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent en exécution d'une décision du conseil communal, Madame Faouzia HARICHE, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines, et Monsieur Dirk LEONARD, Secrétaire communal de la Ville de Bruxelles, en sa qualité de pouvoir organisateur de l' « Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles/Ecole supérieure des Arts », (ci-après dénommée l'**ArBA-EsA**), sise à rue du Midi 144, à 1000 Bruxelles en Belgique;

Ci-après dénommée la « Ville de Bruxelles » ; Direction : Mme de Hemptinne
Porteur du projet : Amandine FABRY

Adresse : Rue du Midi n°144 – 1000 Bruxelles

Et

D'autre part :

La Fondation Mommerskwartier, située à Tilburg (5046 GN), Goirkestraat 96/ 5004 JG Tilburg NL
TextielMuseum | TextielLab - T.a.v. mevrouw H. Verstappen,
représentée par Mme Michelle BAGERMANN, en sa qualité de « Educator TextielMuseum »,
Ci-après dénommée « **TextielMuseum | TextielLab** »

Ci-après dénommées ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

PREAMBULE :

La présente convention vise à définir les modalités de collaboration entre le TextielMuseum | TextielLab et le cursus design textile de l'ArBA-EsA. Les Parties prévoient une collaboration éducative à long terme.
L'accord sera conclu pour 5 ans à partir de l'année académique 2022-2023. La 1ère année sera considérée comme une année pilote (année académique 2022-2023), après quoi le programme sera évalué par les deux parties et une décision sera prise pour poursuivre, ajuster ou annuler l'accord. Cette évaluation se fera dans la foulée des 2 journées de développement programmées en mars/avril 2023 et ensuite lors d'une visioconférence en avril/mai 2023 réunissant tous les porteurs du projet.
Le TextielLab - l'atelier professionnel du TextielMuseum - est un centre de recherche textile qui occupe une position nationale et internationale unique dans l'industrie textile. La mission du TextielLab est de maintenir vivant l'art textile et de le développer. Le TextielLab offre aux professionnels le temps et l'espace nécessaires pour expérimenter de nouveaux matériaux et

mener de nouvelles recherches en mettant à disposition les connaissances et l'expertise des experts du laboratoire ainsi que la riche collection du musée.

L'ArBA-EsA est un lieu d'enseignement, de recherche et un grand atelier de création et de production où se forgent des générations de créateurs.
L'ArBA-EsA a pour mission d'organiser la formation de futurs artistes, de professionnels des multiples métiers de l'art et de l'éducation, d'individus autonomes et responsables formés à s'engager de manière informée et critique dans les mondes de l'art. Elle propose un programme d'éducation en arts plastiques, visuels et de l'espace complet et au plus haut niveau. La visée principale du programme est le développement singulier des pratiques artistiques et professionnelles, et leur positionnement réflexif et critique dans le domaine des arts. Ainsi, l'étudiant au fur et à mesure de son parcours, de son enseignement, de ses recherches, de ses expériences et expérimentations est guidé en vue de formuler et de développer un travail artistique, des projets de recherche et une autonomie de position.
La Ville de Bruxelles est son pouvoir organisateur.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régler les modalités du partenariat d'une durée de 5 ans entre le TextielMuseum | TextielLab et le Cursus de design textile de l'ArBA-EsA.

Article 2. Programme

Les étudiants du cursus design textile de l'ARBA-ESA feront une visite annuelle au TextielMuseum | TextielLab au cours de laquelle ils recevront une visite guidée du musée et une introduction aux différentes techniques du TextielLab.

Le groupe de visiteurs se compose d'environ 15-20 étudiants, à savoir les étudiants de B3, M1 et M2 inscrits au sein du cursus design textile + 2-3 membres de l'équipe pédagogique. Cette visite annuelle aura lieu en janvier/février de chaque année académique.

Sur base de dossier, l'équipe pédagogique du cursus design textile de l'ARBA-ESA sélectionnera 4 à 6 projets portés par les étudiants de master du cursus pour travailler au TextielMuseum | TextielLab sur l'échantillonnage et le développement de leur projet (développement à réaliser sur les métiers à tisser jacquard du TextielMuseum | TextielLab sous la direction d'un développeur de produits du TextielMuseum | TextielLab).

Chaque étudiant (ou groupe de 2 étudiants maximum) dont le projet aura été sélectionné aura l'occasion de discuter et de préparer son projet avec un développeur de produits du TextielMuseum | TextielLab. Si nécessaire, en fonction de l'évaluation de l'avancement du projet par le développeur, un entretien sera organisé pour affiner la préparation des dossiers avec le ou les étudiants. Les projets doivent être envoyés par les étudiants aux développeurs de produits au moins 2 semaines avant les journées de développement. En même temps, les étudiants partageront leur portfolio avec le TextielMuseum | TextielLab.

Le cursus design textile de l'ArBA-EsA communiquera les noms et adresses e-mail des étudiants sélectionnés au TextielMuseum | TextielLab au moins deux semaines avant le premier jour de développement.

Les journées de développement dans le TextielMuseum | TextielLab pour les étudiants sélectionnés auront lieu en mars/avril de chaque année académique. Au total, 2 à 3 journées de développement seront réservées chaque année, en fonction du nombre d'étudiants et/ou de projets sélectionnés.

TextielMuseum | TextielLab peut accueillir maximum 2 projets par jour, chaque projet nécessite au moins deux sessions au Labo avec un développeur de produits.

Les dates du programme doivent être fixées au moins 6 mois à l'avance.

Pendant le programme, les étudiants peuvent également profiter de l'expertise d'un spécialiste des fils ainsi qu'utiliser la bibliothèque et le studio d'échantillons pour leurs recherches.
Lorsqu'un étudiant ne peut pas être présent à la (aux) date(s) convenue(s) en raison de circonstances urgentes indépendantes de sa volonté et s'il n'est pas possible d'échanger les dates avec un autre étudiant, le TextielLab envisagera des options alternatives. Cependant, les dates alternatives sont rarement disponibles à court terme. Si l l'ArBA-EsA souhaite annuler les dates convenues, les conditions d'annulation du TextielMuseum | TextielLab s'appliquent.

Une évaluation annuelle entre le cursus design textile de l'ArBA-EsA et le TextielLab aura lieu après la fin du programme et avant la fin de l'année académique. Cette évaluation se fera au travers d'une visioconférence réunissant les porteurs du projet en fin de chaque année académique.

Article 3. Contribution et engagements de la Ville de Bruxelles en sa qualité de pouvoir organisateur de l'ArBA-EsA

La Ville de Bruxelles s'engage, en sa qualité de pouvoir organisateur de l'ArBA-EsA, à ce que l'ArBA-EsA s'engage à:

- Mettre à disposition ses espaces ainsi que son matériel au profit des étudiants sélectionnés chaque année pour leur permettre de préparer au mieux les projets à réaliser au TextielMuseum | TextielLab.
- Mettre à disposition, tout le long des 5 années de partenariat, un budget qui permet le financement du projet avec un plafond annuel de 2700 euros. Le budget prévisionnel annuel est estimé à 2.680,00€ TVAC comprenant :
  - Une journée d'introduction prévue en janvier ou février.
  - 2 ou 3 jours de développement prévus en mars ou avril.
  - La production de 12 mètres de textiles + les frais de dossier (approximativement 2 à 4 mètres de tissus par projet en excluant les essais).
  - Des trajets en train et une nuit sur place pour les professeurs accompagnateurs

Remarque sur les coûts du TextielMuseum | TextielLab : Des tarifs éducatifs s'appliquent. Ils sont basés sur le soutien du gouvernement néerlandais, de la province de Noord-Brabant et de la municipalité de Tilburg. Le TextielMuseum | TextielLab met

OBJ

à jour ses tarifs chaque année en janvier. Un nouveau devis sera donc établi chaque année avant la réservation. Les coûts des matériaux sont calculés séparément (prix fixe par mètre courant de tissu).

- Proposer chaque année au TextielMuseum | TextielLab entre 4 et 6 projets à développer.
- Promouvoir le rôle et la valeur du TextielLab en tant qu'espace de développement et de partager les connaissances, les processus et les résultats des projets réalisés au TextielMuseum | TextielLab.
- S'assurer en responsabilité civile dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Article 4. Contribution et engagements de TextielMuseum | TextielLab.

Le TextielLab est à la fois un institut de connaissances et un espace de développement. Entouré d'une collection muséale inspirante, de la plus grande bibliothèque spécialisée d'Europe et d'un vaste studio d'échantillonnage, les jeunes talents et les créateurs disposent du temps et de l'espace nécessaires pour expérimenter les matériaux et les techniques dans un cadre qui ne ressemble à aucun autre endroit de l'industrie textile.
Le TextielLab est le premier lieu en Europe pour le développement de prototypes, de travaux autonomes et de productions textiles exclusives. Des étudiants nationaux et internationaux y viennent pour travailler sur leurs projets de fin d'études, des créateurs de mode développent des tissus pour leur prochaine collection, des architectes d'intérieur testent des applications textiles innovantes et des artistes travaillent sur leurs dernières créations.
Le TextielLab est composé d'un laboratoire performant équipé notamment de métiers à tisser industriels. Dans le cadre de cette présente convention, le TextielLab s'engage à mettre à disposition un métier à tisser industriel ainsi qu'un développeur au profit des étudiants du cursus design textile de l'ArBA-EsA.
Les journées de travail au TextielLab permettent aux étudiants de tester et de vérifier leurs recherches de tissage préparées dans les ateliers de l'ArBA-EsA avec l'équipe pédagogique du cursus design textile, puis de modifier/parfaire les différents paramètres en compagnie d'un développeur du TextielMuseum | TextielLab. Les journées de développement prévues permettent de travailler à toutes ces mises au point indispensables au développement d'un produit ou d'une recherche textile.
Suite aux journées de développement lors desquelles plusieurs tests sont réalisés, un choix est fait par l'étudiant pour faire produire/tisser sur les équipements du TextielMuseum | TextielLab quelques mètres de textile dont la longueur est à déterminer en fonction de la complexité et des besoins de chaque projet.

TextielMuseum | TextielLab s'engage à :

- Réserver 4 à 6 journées de développement chaque année, en fonction du nombre d'étudiants sélectionnés par l'équipe pédagogique du cursus design textile de l'Arba-Esa.
- Proposer aux étudiants sélectionnés, si nécessaire, un entretien personnel par projet avec un développeur de produits du TextielLab au cours duquel les projets proposés seront discutés et préparés.

- Permettre le développement de maximum 2 projets par jour (un projet peut-être porté par maximum 2 étudiants). Chaque projet nécessite au moins deux sessions au Labo avec un développeur de produits.
- Produire (fabriquer) environ 2 à 4 mètres de tissu par projet, hors essais. Le métrage total peut varier en fonction de la complexité du dessin, du choix des fils et du métier à tisser utilisé.

Article 5. Conditions de prestation.

Il est convenu que :

- Le règlement intérieur, les termes et conditions du TextielMuseum | TextielLab s'appliquent (https://textielmuseum.nl/en/house-rules/).
- Le TextielMuseum | TextielLab se réserve le droit de reproduire tout échantillon développé au Labo pour sa propre bibliothèque d'échantillons, avec attribution au designer. Les échantillons ne seront pas reproduits à des fins commerciales.
- Les fils fournis par le TextielMuseum | TextielLab sont préférés pour le tissage dans le laboratoire. Des exceptions ne seront faites qu'après consultation et autorisation du développeur du produit concerné.
- La collaboration entre le TextielMuseum | TextielLab et le(s) porteur(s) de projet s'effectue sur la base d'un contrat dit "de propriété intellectuelle ». Sur la base de ce que l'on appelle la "co-création". Le principe directeur est que chacune des parties concernées contribue au développement du produit sur la base de ses propres connaissances et compétences. Le TextielMuseum n'est pas autorisé à reproduire les dessins de sa propre initiative.
- Le TextielMuseum | TextielLab se réserve le droit d'utiliser des échantillons de chaque projet pour le Sample Studio. Ces archives exceptionnelles servent d'instrument pour la préservation et le développement de l'artisanat textile, de source pour le développement des talents et de référence pour les questions relatives aux matériaux et aux techniques. Le TextielMuseum | TextielLab mentionnera toujours explicitement le nom de l'étudiant et ne prêtera ni n'utilisera les échantillons à des fins commerciales.

Article 6. Durée de la convention

La présente convention prend cours en septembre 2022 et se terminera au 30 juin 2027. La convention pourra être reconduite, après accord écrit des Parties.

Article 7. Communication

Le cursus design textile et les étudiants de l'Arba-Esa doivent mentionner, lorsqu'ils publient, exposent et/ou reproduisent le produit, la phrase suivante : "en collaboration avec le TextielLab, l'atelier professionnel du TextielMuseum", ainsi que le logo. Cette stipulation inclut, sans s'y limiter, les publications, les rapports, les justificatifs (de subvention), les invitations, les dépliants, les annonces, la communication numérique telle que les sites web, les médias sociaux, les bulletins d'information, les textes d'exposition et les cartes de titre,

OBJ

ainsi que les productions audiovisuelles telles que les photographies et les vidéos liées au projet.

En cas de communication et/ou de publication supplémentaire liée au (développement du) produit, d'autres accords seront conclus entre les parties.

Les étudiants de l'ARBA-ESA partageront avec le TextielLab les images des résultats finaux, qui pourront être utilisées pour des rapports et de la documentation, comme le rapport annuel. Après la production des projets par le TextielMuseum | TextielLab, le cursus design textile et les étudiants de l'Arba-Esa doivent livrer un certain nombre de photos professionnelles et représentatives des produits finis in situ (approximativement 5 photos par projet).

Le TextielMuseum | TextielLab se réserve le droit de photographier/filmer le projet ou de le faire photographier/filmer, comme il l'entend. Ces images peuvent être utilisées, entre autres, pour les médias sociaux, les rapports pour les archives de l'œuvre et, le cas échéant, pour des (courts) documentaires destinés à la publication ou à des expositions. Les étudiants du cursus design textile de l'ARBA-ESA (auteurs des projets) devront préalablement donner leur accord pour respecter cette clause. Ils sont libres de retirer leur consentement à un moment ultérieur, par demande écrite (courriel). Les photos ne seront plus utilisées à des fins publiques à partir de ce moment-là. Ceci s'applique également aux tuteurs de l'ArBA-EsA qui guident leurs étudiants dans le laboratoire.

Chaque Partie s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, à la réputation, à l'image ou aux noms et marques de l'autre Partie.

Article 8. Résiliation

La 1ère année sera considérée comme pilote (année académique 2022/2023), après quoi le programme sera évalué par les deux parties et une décision sera prise pour poursuivre, ajuster ou annuler l'accord.

La présente convention se trouverait suspendue de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas où une des Parties se trouverait dans l'incapacité de poursuivre la collaboration dans le cadre de la présente convention suite à la survenance d'une force majeure reconnue par la loi et/ou la jurisprudence.

Si l'incapacité pour cause de force majeure persiste au-delà des trente jours, il sera mis fin au contrat trois jours après l'envoi d'un courrier recommandé notifiant la persistance de cette incapacité.

Si les Parties mettent fin à la convention de commun accord, il n'est pas nécessaire de prévoir un préavis. Les Parties s'engagent néanmoins à remplir les engagements qu'elles ont pris en vertu de la présente convention jusqu'à la fin de l'année académique en cours, soit le 1er septembre.

Article 9. Droit applicable et litiges

La validité, l'interprétation et l'exécution de cet accord sont régies par le droit belge.

OBJ

La Ville de Bruxelles et TextielMuseum | TextielLab s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends survenus à l'occasion de la signature ou de l'exécution de la présente convention.

Dans le cas des litiges qui ne peuvent être réglés à l'amiable, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents.

Article 10. Clause résolutoire expresse

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

Article 11. Entrée en vigueur

Cet accord entre en vigueur le jour de sa signature par les Parties.

Article 12. Personnes de contact

Les personnes de contacts pour les Parties à la présente convention sont :

Pour l'Arba-EsA : Mme Amandine FABRY
adresse mail : a.fabry@arba-esa.be ; tél: +32 (0) 473 933490

Pour TextielMuseum | TextielLab : Mme Michelle BAGERMANN
adresse mail :michelle.baggerman@textiellab.nl ; tél: + 31 (0)6 30424868

Fait à Bruxelles, le [date], en deux exemplaires, chaque Partie reconnaissant avoir reçu son original.

Pour la Ville de Bruxelles, Pour TextielMuseum | TextielLab

OBJ

Faouzia HARICHE Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines,

Dirk LEONARD
Secrétaire communal de la Ville